



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Numéro	03
Objet	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES MEMBRES
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d'affichage : 24 avril 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 122 / Volants : 134

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BORDIER Grégory, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRET Marc, BRIOT Charline, BROCHET Pierre, CASSONNET Christian, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, CORNUMAND Agnès, COURTOIS Armelle, CROPAT Patrice, DEBROUWER Denis, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FARRUGIA Frédéric, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, FREGANS Baptiste, GANTELET Bruno, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GEORGE Yvan, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, GUNDALL Philippe, HAINAUD Christian, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, HUP Carole, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, KUZMA Romain, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEMOINE, Philippe, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Pascal , MANGEON Marielle, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, NIEUWMUNSTER Adrien, ORDONNEAU Marie, OUDART Audrey, PETER Anthony, POIVEZ Kevin, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RAYMOND Arnaud, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Eric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAJOU Sabine, VAN DEN BROECKE Bertrand, VINCENT Fabien, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : HENRI Pascal par COLLOT Françoise, ROGER Sylvain par ROYER Mathieu.

Excusés et ont donné pouvoir : BAUDOUX Bruno à THOMAS Christine, BOURDON Amandine à BROCHET Pierre, DINIZ Laurence à SOMSOIS Hervé, LEDOUBLE Catherine à RAGUIN Jacky, LEPRINCE Didier à VINCENT Fabien, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, RENOIR Gilles à GIRARD Marc, SCHERRER Luc à HONORE Nicolas, THOMAS Jérôme à MANGEON Marielle, VIART Jean-Michel à OUDART Audrey.

Excusée : COPITET Catherine.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
134	0	131	0	03

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport, à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DESIGNATION DES MEMBRES**

Annexe : Composition CAO

Exposé :

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président ou son représentant, Président de la commission, et de cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Président ou son représentant ne sont pas élus par le Conseil Communautaire. En effet, le Président préside de droit la CAO. Son représentant est nommé par arrêté du Président et est choisi en dehors des membres élus de la CAO.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les membres de la CAO ainsi désignés sont amenés à constituer également le collège de maîtrise d'ouvrage des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

Les modalités de constitution et de dépôt des listes ont été arrêtées par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 9 avril 2026.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire n'impose de modalités particulières de scrutin en la matière, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RENONCER au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;**
- **DE DESIGNER 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Communautaire, au scrutin de liste ;**
- **DE PRECISER que les membres de la Commission d'Appel d'Offres constituent le collège de la maîtrise d'ouvrage des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.**